

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

7 février 2020

Date d'affichage :

20 février 2020

L'AN deux mille vingt, le **13 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET, M. HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU (à partir de la question n° 6), Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mme SANNAT, M. VERMOREL, Mme VILLER, M. ZICOLA.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Marie-Hélène SANNAT

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre PECOUL jusqu'à la question n° 5

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Stéphanie FLORI-DUTOUR

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2020**

QUESTION N° 14

OBJET : Conservation du patrimoine historique de la ville : bilan et modification de l'autorisation de programme n° 2013-01

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 29 janvier 2020.

Conformément aux articles L.2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, une autorisation de programme portant sur le patrimoine historique de la Commune (l'église du Marthuret, la Tour de l'Horloge et l'Hôtel de Ville) a été créée par délibération du 8 février 2013, dont l'enveloppe financière initiale de 3 700 000 € a été portée à 4 000 000 € par délibération du 13 février 2017 compte tenu des besoins patrimoniaux à satisfaire.

Le bilan de la consommation des crédits de paiement au 31/12/19 s'établit comme suit :

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Crédits paiement	1 171,22	191 609,29	572 968,43	296 852,46	649 960,90
Années	2018	2019	2020	2021	2022
Crédits paiement	164 819,77	58 833,73	820 000	650 000	512 617,93

Les crédits ouverts en 2020 porteront majoritairement sur les travaux de la Tour de l'horloge (700 000 €), mais aussi sur l'intérieur de l'église du Marthuret (100 000 €) et pour finir sur la rénovation de l'Hôtel de Ville (20 000 €).

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Crédits paiement	1 171,22	191 609,29	572 968,43	296 852,46	649 960,90
Années	2018	2019	2020	2021	2022
Crédits paiement	164 819,77	58 833,73	820 000	650 000	593 784,20

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les modifications de l'autorisation de programme 2013-01 ainsi présentées.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 13 février 2020

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL